

« Il est toujours bon de comprendre d'où nous venons pour savoir où nous allons »



Les Congés Payés



A l'heure où patronat et gouvernement continuent leur entreprise de démolition des Conquis Sociaux gagnés par la lutte. A l'heure où les « grands médias » relaient les discours ultralibéraux et réactionnaires, l'Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche propose, elle, d'aller dans le sens du Progrès Social ! Nous souhaitons rappeler un acquis incontestable pour la majorité de la population :

LES CONGES PAYES.

L'idée de vacances payées naquit dans les années 1920. En 1926, le Congrès de la CGT revendique le Droit à des Congés Payés. Cette année-là, l'idée « d'être payé à ne rien faire », comme le bonheur, devient « une idée neuve ». Droits nouveaux et mentalités nouvelles vont de paire.

Le 3 Mai 1936, le Front Populaire gagne les élections. Il provoque par sa victoire un élan de revendications chez les travailleuses et les travailleurs.

Il a fallu les grèves importantes de Mai-Juin 1936 où la France est paralysée pour que le patronat et le gouvernement soient dans l'obligation d'engager des discussions. Ils accordent, entre autres, les deux semaines de congés payés de peur de perdre bien plus ...

LE PEUPLE
QUOTIDIEN DU SYNDICALISME
LUNDI 8 JUIN 1936

VICTOIRE sur la misère!

8 millions de salariés obtiennent satisfaction

La C.G.T. et la Confédération générale de la Production française signent un accord en présence du président du Conseil et du ministre de l'Intérieur

Dans la nuit du 7 au 8 Juin, à l'Hôtel Matignon à Paris, sont officiellement signés les **Accords de Matignon**, entre le Président du Conseil Léon BLUM, la Confédération Générale de la Production Française et la CGT (*Confédération Générale du Travail*).

Ces accords prévoient la généralisation des conventions collectives, la création des Délégué-e-s du Personnel et une augmentation de 12% des salaires. Mais, ce qui marque les esprits, c'est l'instauration de la semaine de 40 heures et l'octroi de congés payés qui permettront surtout aux travailleuses et aux travailleurs de partir en vacances dès l'été 1936.

Par la suite, les congés payés n'ont cessé de s'allonger grâce à l'action syndicale. De 15 jours de vacances aux frais de l'entreprise en 1936, nous sommes passées en Mars 1956 à la troisième semaine, en Mai 1969 à la quatrième semaine et en 1982 à la cinquième semaine. En 2018, personne n'imaginerait que les congés payés puissent ne plus exister...

Le caractère collectif des droits des salarié-e-s est désormais inscrit dans la loi.

Le contrat de travail repose sur des droits collectifs. Par ailleurs, les salarié-e-s représentent un contre-pouvoir légal au sein même de l'entreprise, remettant en cause le dogme libéral, qui donnait tout le pouvoir au propriétaire de l'entreprise.



ET AUJOURD'HUI ?

Certains disent aujourd'hui qu'il faut arrêter de revendiquer de nouveaux acquis et droits sociaux car les droits collectifs seraient un frein à l'activité économique. La situation économique était-elle plus florissante en 1936 ? Et bien **NON !** les travailleuses et les travailleurs de 1936 étaient en pleine crise économique suite au krach boursier de 1929. Le taux de chômage dépassait les 12% en ne comptabilisant que celles et ceux touchant « les fonds municipaux ». Des millions de travailleuses et de travailleurs en sont alors réduit-e-s à se nourrir grâce aux soupes populaires. **La précarité est la norme !**

Aujourd'hui, il est systématique dans les médias de discréditer la lutte syndicale, d'opposer les catégories socioprofessionnelles, d'asséner de fausses vérités : « La France vit au-dessus de ses moyens », « Les Français sont ceux qui travaillent le moins et ont le plus de congés » ...

Rappelons que les « grands médias » appartiennent à des groupes industriels ou financiers intimement liés au pouvoir. Ceux-ci déversent, à longueur d'antenne ou de papier, les mêmes rengaines libérales, archaïques et réactionnaires afin de servir les intérêts de leurs propriétaires... Des intérêts bien évidemment opposés à ceux des travailleuses et des travailleurs.

NOS CONQUIS SANS CESSER REMIS EN CAUSE !

Dans le cadre de l'idéologie libérale, on assiste indéniablement à une régression sans précédent de nos conquits sociaux. Les droits des travailleuses et des travailleurs dans l'entreprise, des retraité-e-s, des privé-e-s d'emplois, des étudiant-e-s sont systématiquement remis en cause.

Notre Sécurité Sociale, notre Code du Travail et les Conquis de 1936 sont pilonnés d'attaques pour satisfaire la voracité des requins de la finance et du grand patronat.

IL EST GRAND TEMPS DE RIPOSTER !!!

Aujourd'hui plus qu'hier, nous devons nous organiser et nous mobiliser afin de défendre ce que nous avons obtenu par la lutte collective et gagner de nouveaux droits. Une forte syndicalisation est le seul moyen de retrouver ce rapport de force favorable aux travailleuses et aux travailleurs qui a permis de gagner toutes ces grandes avancées sociales à l'époque.

Adhérer à la CGT, c'est faire le choix d'un syndicalisme de conquêtes sociales, démocratique et défendant les intérêts de notre classe.



Bulletin de contact et de syndicalisation :

Nom : _____
Prénoms : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____
Âge : _____
Profession : _____
Entreprise (nom et adresse) : _____
Bulletin à renvoyer à : UD CGT ARDECHE – 25 Avenue de la Gare – 07000 PRIVAS - Tél. : 04 75 66 76 66
Mail : ud07@cgtardeche.org - Facebook : <https://www.facebook.com/UDCGT07>